

### Dates et montants des prélèvements automatiques septembre-décembre 2019

	INTERNE	DP5 JRS	DP4 JRS	DP2 JRS
10 octobre 2019	170	65	55	30
12 novembre 2019	170	65	55	30
10 décembre 2019	183.60	76.50	66.40	34.03
<b>TOTAL</b>	<b>523.60</b>	<b>206.50</b>	<b>176.40</b>	<b>94.03</b>

Nota :

- Vous pouvez retrouver les tarifs pour le 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre sur le site du lycée.

- Les prélèvements du 2<sup>nd</sup> trimestre, janvier-mars, commenceront en février, pas de prélèvement en janvier.

- Les prélèvements du 3<sup>ème</sup> trimestre, avril-juin, commenceront en mai.

Les prélèvements auront lieu à une date proche du 10 de chaque mois.